Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 074-247400690-20260928-C260928ADM104_1-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU Genevois

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026 – 20h00

Délibération n° c_20260928_adm_104

Composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Genevois

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à vingt heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué le vingt-deux septembre deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois à Archamps (38 rue Georges de Mestral à Archamps – 74160), sous la Présidence de Monsieur Florent BENOIT, Président.

Nombre de membres :
en exercice : 50
présents : 43
procurations : 3
votants : 46

PRESENTS : H. ANSELME, C. ARHUERO, A. AYEB, F. BENOIT, M. BIGAND, C. BONNAMOUR, S. BURETTE, O. CARRILLAT, D. CHAPPOT, P. CHASSOT, S. CLAEYS, E. COLLOMB, N. CORVAÏA, E. DEAL, N. DUPERRET, F. DUVAL, E. ESTALINAO, Y. FOL, M. GENOUD, G. GERDIL-MARGUERON, B. GONDOUIN, S. GRATTAROLY, F. GUILLET, D. LASSALLE, S. LUCAS, A. MAGNIN, A. MARTINEZ REAL, C. MERLOT, M. MERMIN, S. MICHALOT, L. MIVELLE, G. NICOUD, J-L. PECORINI, B. PERREARD, C. PICCOT-CREZOLLET, F-E. PISSARD, A. RIESEN, E. ROSAY, I. ROSSAT-MIGNOD, C. SIFFERLIN, A. SORRENTI, C. VINCENT, D. ZAMOFING

REPRESENTEES : M. BISLIMI par S. LUCAS, C. COUTIN par S. GRATTAROLY, A. DUPRAZ par E. COLLOMB

EXCUSEES : C. BILLARD DE SAINT LAUMER, L. FOTI, J. LAVOREL

ABSENT : H. SERVANT

Secrétaire de séance : Madame Carole VINCENT

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 074-247400690-20260928-C260928ADM104_1-DE

Le Conseil communautaire,

Vu l'exposé de Monsieur le Président,

Par délibération n° c_20260420_adm_020 du 20 avril 2026 et conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, le Conseil communautaire a créé la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Genevois qui comprend 17 membres, à raison d'1 représentant par Conseil municipal.

Les Conseils municipaux des 17 Communes membres du territoire ont tous procédé à la désignation de leur représentant à la CLECT.

La présente délibération a donc pour objet de prendre acte de la composition de la CLECT.

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général des impôts, et notamment son article 1609 nonies C ;
Vu la délibération n° c_20250317_adm_020 du Conseil communautaire du 17 mars 2025 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Genevois ;
Vu la délibération n° c_20260420_adm_020 du Conseil communautaire du 20 avril 2026 portant création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Genevois ;
Vu la délibération n° 2026_16 du Conseil municipal de Chênex, en date du 26 mars 2026, portant désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;
Vu la délibération n° D2026_13 du Conseil municipal de Dingy-en-Vuache, en date du 02 avril 2026, à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;
Vu la délibération n° 2026-59 du Conseil municipal de Beaumont, en date du 28 avril 2026, portant désignation du représentant de la Commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;
Vu la délibération n° 2026_049 du Conseil municipal de Collonges-sous-Salève, en date du 28 avril 2026, portant désignation de représentants pour siéger la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;
Vu la délibération n° D2026_30 du Conseil municipal de Feigères, en date du 28 avril 2026, portant désignation d'un Conseiller municipal pour siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;
Vu la délibération n° DE2026052 du Conseil municipal d'Archamps, en date du 30 avril 2026, portant désignation du représentant de la Commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;
Vu la délibération n° D20260502 du Conseil municipal de Bossey, en date du 30 avril 2026, portant désignation d'un Conseiller municipal pour siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;
Vu la délibération n° 2026-36 du Conseil municipal de Neydens, en date du 05 mai 2026, portant désignation des représentants municipaux des commissions intercommunales ;
Vu la délibération n° 2026/05/07 du Conseil municipal de Chevrier, en date du 07 mai 2026, portant désignation du représentant de la Commune à la CLECT de la CCG ;
Vu la délibération n° 2026-42 du Conseil municipal de Présilly, en date du 12 mai 2026, portant désignation du représentant de la Commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;
Vu la délibération n° 2026-28 du Conseil municipal de Savigny, en date du 19 mai 2026, portant désignation d'un représentant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 074-247400690-20260928-C260928ADM104_1-DE

Vu la délibération n° DEL 2026-054 du Conseil municipal de Viry, en date du 19 mai 2026, relative à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) – Désignation d'un représentant de la Communauté de Communes du Genevois ;
Vu la délibération n° D2026_032 du Conseil municipal de Vers, en date du 20 mai 2026, portant nomination des représentants de la Commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;
Vu la délibération n° 85/2026 du Conseil municipal de Saint-Julien-en-Genevois, en date du 21 mai 2026, relative à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Genevois – Désignation de(s) représentant(s) de la Commune ;
Vu la délibération n° DCM20260521-03 du Conseil municipal de Valleiry, en date du 21 mai 2026, relative au fonctionnement des assemblées (5.3) – EPCI – Désignation des représentants siégeant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;
Vu la délibération n° 20262605 – 030 du Conseil municipal de Jonzier-Epagny, en date du 26 mai 2026, portant désignation du représentant intercommunal à la CLECT ;
Vu la délibération n° DEL – 38/2026 du Conseil municipal de Vulbens, en date du 24 juin 2026, portant désignation d'un représentant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Article 1 : prend acte de la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Genevois, à la suite des délibérations des Conseils municipaux des Communes membres, comme suit :

- Monsieur David ZAMOFING, représentant la Commune d'Archamps
- Monsieur Marc GENOUD, représentant la Commune de Beaumont
- Monsieur Boris ORGEVAL, représentant la Commune de Bossey
- Monsieur Olivier CARRILLAT, représentant la Commune de Chênex
- Monsieur Stéphane CLAEYS, représentant la Commune de Chevrier
- Madame Brigitte GONDOUIN, représentant la Commune de Collonges-sous-Salève
- Monsieur Eric ROSAY, représentant la Commune de Dingy-en-Vuache
- Monsieur Eric COLLOMB, représentant la Commune de Feigères
- Monsieur Michel MERMIN, représentant la Commune de Jonzier-Epagny
- Madame Carole VINCENT, représentant la Commune de Neydens
- Monsieur Nicolas DUPERRET, représentant la Commune de Présilly
- Monsieur Cyrille PICCOT-CREZOLLET, représentant la Commune de Saint-Julien-en-Genevois
- Monsieur Yann FOL, représentant la Commune de Savigny
- Monsieur Amar AYEB, représentant la Commune de Valleiry
- Madame Joëlle LAVOREL, représentant la Commune de Vers
- Monsieur Cédric MERLOT, représentant la Commune de Viry
- Monsieur Florent BENOIT, représentant la Commune de Vulbens

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 074-247400690-20260928-C260928ADM104_1-DE

Article 2 : autorise Monsieur le Président ou son représentant à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- PREND ACTE -

La secrétaire de séance,
Carole VINCENT

Le Président,
Florent BENOIT





Le Président certifie le caractère exécutoire de cette délibération :
- Télétransmise en Préfecture le 08/10/2026
- Publiée le 08/10/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.